



HIGH BURDEN HIGH IMPACT RDC

INSTITUTIONALISER LA PRISE EN CHARGE INTEGREE DES MALADIES TUEUSES



World Health
Organization



I- VOLONTE POLITIQUE

✓ ACTIONS

1. Faire une analyse approfondie des gap de la prise en charge intégrée des maladies tueuses de l'enfance et de la santé de la mère
2. Elaborer un cadre d'investissement qui démontre le gain qu'obtient le pays en investissant dans la santé de l'enfant et de la mère
3. Elaborer des messages attrayant issues de l'analyse et du cadre d'investissement pouvant attirées les politiques afin d'obtenir leur engagement
4. Identifier les canaux/champions pouvant véhiculer ces messages

✓ RECOMMANDATIONS

Au Gouvernement Congolais

1. Appuyer la lutte contre le paludisme en octroyant les fonds de contre partie en fonction des résultats spécifiques attendus
2. Mettre en place un conseil national/provincial pour la lutte contre la mortalité infantile rattachée à la présidence de la république
3. Redynamiser et institutionnaliser le réseau des parlementaires nationaux/provinciaux de la lutte contre le paludisme au sein de la commission socio culturelle

Aux Partenaires locaux (FM,PMI,..)

1. Travaile en consortium afin d'obtenir un engagement politique à tous les niveaux
2. Organiser une mission conjointe de plaidoyer auprès de la présidence de la république afin d'obtenir son engagement dans la lutte

II- INFORMATIONS STRATEGIQUES

ACTIONS

1. Compléter les informations manquantes du niveau communautaire dans le DHIS 2 avec la possibilité d'y avoir un module complémentaire pour les autres aspects de la santé infantile
2. Améliorer la complétude et la qualité des données communautaires dans le DHIS 2
3. Réaliser une micro stratification pour déterminer les types d'intervention par strates
4. Renforcer les capacités des acteurs dans l'analyse des données à tous les niveaux
5. Renforcer la recherche opérationnelle afin d'obtenir des données fiables permettant d'orienter la prise de décision

RECOMMANDATIONS

Au Gouvernement Congolais

1. Collaborer avec les privés (agences de téléphonies cellulaires) pour améliorer la connectivité internet
2. Solliciter un appui technique et financier pour la micro stratification

Aux Partenaires locaux (FM,PMI,..)

1. Appuyer le gouvernement dans le renforcement des capacités dans l'analyse des données
2. Appuyer la recherche opérationnelle

III- AMELIORATION DE L'ACCOMPAGNEMENT , DES POLITIQUES ET DES STRATEGIES

✓ ACTIONS

✓ RECOMMANDATIONS

Au Gouvernement Congolais

1. Redynamiser les groupes thématiques et leur donner des ressources pour permettre leur fonctionnement à tous les niveaux
2. Elargir le groupe thématique secteur privé à la lutte contre les maladies infantiles
3. Elaborer et financer le plan de dissémination des politiques et stratégies

Aux Partenaires locaux (FM,PMI,..)

1. Apporter un appui technique aux différents groupes thématiques

Aux Partenaires Globaux:

1. Aider les pays à contextualiser les orientations générales de lutte contre les maladies infantiles selon les réalités du terrain

IV- REPONSE COORDONNEE

✓ ACTIONS

1. **Améliorer la disponibilité des intrants de lutte contre les maladies infantiles**
2. **Abolir les taxes sur les intrants de lutte contre les maladies infantiles**
3. **Promouvoir les producteurs locaux des intrants de lutte contre le paludisme, la diarrhée et amoxicilline**
4. **Mettre en place des mécanismes de rémunérations/de rétention des relais communautaires**

✓ RECOMMANDATIONS

Au Gouvernement Congolais

1. Mettre en place un système d'alerte précoce de risque des ruptures et d'approvisionnement d'urgence
2. Exonérer les taxes pour les intrants de lutte contre les maladies infantiles
3. Institutionnaliser les relais communautaires dans le système de santé
4. Planifier la rémunération des relais communautaires dans les budgets des niveaux locaux et provinciaux
5. Mettre en place des mécanismes de transport adapté au contexte pour l'orientation des cas du niveau communautaires vers les centres de santé

Aux Partenaires locaux (FM,PMI,..)

1. S'aligner aux politiques du pays
2. Renforcer l'interchangeabilité des intrants entre les partenaires